



## AMAP Les Saveurs de Kienheim

### Contrat d'engagement pour des paniers de légumes

Saison automne / hiver 2024-2025

#### Les contractants

Le présent contrat est passé entre :

Sébastien SCHMITT, agriculteur  
demeurant 7, rue de l'église  
67270 KIENHEIM  
Tél. : 06 73 93 90 99  
Email : [lessaveursdekienheim@gmail.com](mailto:lessaveursdekienheim@gmail.com)

et Nom .....,  
demeurant .....,  
.....  
Tél. : .....  
Email : .....

désigné ci-après **l'agriculteur** d'une part,

Désigné(e) ci-après **l'adhérent(e)** d'autre part,

#### Contenu du contrat

- Le présent contrat est passé pour l'approvisionnement hebdomadaire de paniers de légumes par l'agriculteur, le grand panier correspondant à la consommation moyenne d'une famille de 4 à 5 personnes, le demi-panier à celle de 2 à 3 personnes.

- L'agriculteur s'engage à être présent lors des distributions, à produire dans le respect de la charte des AMAP. Il approvisionnera, chaque semaine sur la saison, les adhérents de l'AMAP en produits de la ferme et les informera sur ses savoir-faire, pratiques et contraintes, en référence à la charte des AMAP.

- La définition de la nature et de la quantité des produits fournis est faite en accord entre le producteur et les personnes associées dans l'AMAP. Les contractants sont solidaires des aléas de production. Il appartient à chaque adhérent de prévenir la personne de permanence du jour s'il ne peut aller chercher son panier ou si quelqu'un d'autre le prend à sa place.

#### Durée de l'engagement

Le présent contrat est élaboré pour une saison agricole de **6 mois** commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2024 et finissant le 31 mars 2025. Il comprendra **26 distributions**.

#### Paiement des paniers

Le prix du panier hebdomadaire a été établi à **26 euros** (demi-panier **13 euros**) pour la saison automne/hiver 2024. Le paiement des paniers du contrat se fera **au choix** en une, deux, trois, quatre, cinq ou six fois selon les modalités ci-dessous. **Les chèques devront être établis au nom de : EARL Schmitt Sébastien**

#### Paniers de légumes

##### Grand panier

- 1 chèque de 676 euros
- 2 chèques de 338 euros
- 3 chèques de 225.35 euros
- 4 chèques de 169 euros
- 5 chèques de 135.20 euros
- 6 chèques de 112.70 euros

##### Demi panier

- 1 chèque de 338 euros
- 2 chèques de 169 euros
- 3 chèques de 112.70 euros
- 4 chèques de 84.50 euros
- 5 chèques de 67.60 euros
- 6 chèques de 56.35 euros

### Abonnement pommes en option

#### Grand panier (3kg)

180 euros que vous pouvez répartir sur l'ensemble de vos chèques (exemple 4 chèques : 45 euros de plus par chèque)

#### Demi-panier (1,5kg)

90 euros que vous pouvez répartir sur l'ensemble de vos chèques (exemple 4 chèques : 22,50 euros de plus par chèque)

*Les pommes sont également en vente au détail jusqu'à épuisement des stocks.*

Quelle que soit l'option choisie, tous les chèques devront être établis en une seule fois au moment de la signature du présent contrat et seront remis au trésorier de l'AMAP Les Saveurs de Kienheim qui se chargera de les remettre à l'encaissement au début de la période concernée par le paiement.

**Merci de prendre soin de dater le chèque au jour de son établissement conformément à la loi.**

Le principe de l'AMAP reposant sur le principe de l'avance de trésorerie faite à l'agriculteur, nous conseillons l'option du règlement en six mensualités, sachant que chaque chèque sera porté à l'encaissement en début du mois.

#### Cotisation à l'AMAP

Le montant de la cotisation annuelle – renouvelable en octobre pour l'année à venir- est de **10 euros**.

Paiement par chèque à l'ordre de : **AMAP Les Saveurs de Kienheim**.

Les paiements en espèces ne seront pas acceptés, sauf exception.

L'AMAP étant une association, elle organise à minima une assemblée générale annuelle.

L'adhérent participe activement à la vie associative de l'AMAP de différentes manières : parler de l'AMAP autour de lui ; participer aux chantiers AMAP ; aux actions de promotion des AMAP ; s'inscrire comme responsable de distribution de temps en temps (personne de permanence présente durant toute la distribution et à aider, par exemple à approvisionner/débarrasser les caisses, préparer les paniers des personnes absentes ou encore contrôler l'émargement...)

#### Lieu de retrait des paniers

Je choisis le lieu de livraison :

de **Pfettisheim chez Luc et Martha HUBER**, 7 route de Truchtersheim le vendredi de 18h à 19h

de la **ferme SCHMITT**, 7 rue de l'église à **Kienheim** le mercredi de 18h à 19h

A ..... le ..... / ..09.. / 2024

Signature agriculteur :

Signature adhérent :

### Liste indicative de production pour la période automne-hiver

salades : mâche, pourpier, scarole, pain de sucre

Courges (début de saison) : potiron, potimarron, courge musquée de Provence, etc...

Betteraves rouge, carottes, navets blancs et jaunes, radis, poireaux, pommes de terre, épinards, céleris, oignons jaunes,

Ail, échalotes, topinambours

Choux : choux rouge, choux blanc, choux rave, choux de Milan, choux de Bruxelles, brocolis, choux-fleurs

Production de pommes : Melrose, Dalinette, Opal, Reinette grise du Canada, Belle de Boskoop, Topaz, Wellant,

Crimson Crisp